Parlons Vélo! Municipales 2020 Lyon 4e arrondissement (69004)

Réponses de Aline Guitard, au nom de la liste « Vivons Vraiment Lyon 4 - La Gauche Unie »

- le 06/03/2020 à 15:45 -

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1: je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semblent clés. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

Le Comité vélo, composé d'élus référents et de techniciens, sera en lien direct avec les groupes locaux d'arrondissement de la Ville à vélo.

Sur la Fourrière, une procédure d'enlèvement sera mise en place, conforme aux souhaits de LVV et une formation sera dispensée aux agents municipaux, notamment sur la notion d'épave.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Boulevard de La Croix-Rousse
- Rue Hénon
- Boulevard des Canuts
- Grand rue de la Croix-Rousse
- Montée de la Boucle / Rue Eugène Pons
- Montée des Esses (Sens descente)
- Quai Gillet

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Parmi es rues citées, certaines, après concertation avec les habitants et les commerçants, deviendraient zones sans voiture : c'est le cas de la Grande rue où les livraisons auraient lieu le matin puis qui seraient réservées aux piétons & vélos le reste de la journée et la nuit (créer un axe place des Terreaux – Théâtre de la Croix Rousse via la grande Rue de la Croix rousse, Rue des Pierres Plantés)

Action n°3: je m'engage

Mettre le vélo au cœur des accès à l'arrondissement en assurant la continuité des aménagements entre le 4e et les arrondissements et communes mitoyennes (1er, 6e, 9e, Caluire) : Boulevard de la Croix-Rousse au sud, sortie du tunnel Mode doux à l'est, Montée de la Boucle/rue Eugène Pons à l'ouest.

Ces réaménagements exigeront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. C'est pourquoi le soutien actif de la Mairie d'arrondissement et de la Ville de Lyon sera fondamental pour permettre des aménagements qui rééquilibrent le partage de l'espace public et rendent ainsi la ville plus agréable pour ses habitants.

Nous réaliserons le REV dans le mandat.

Un jalonnement spécifique sera introduit sur le REV sur le modèle du Chronovélo Grenoblois.

Par ailleurs, le développement des TC permettra au cours du mandat de réduire la place e la voiture et donc des stationnements. Par ailleurs, davantage de places résidents seront réservées dans les parkings souterrains comme celui du Gros caillou.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4: je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité. Pousser plus loin le réaménagement de la petite Place de la Croix-Rousse en y supprimant le stationnement automobile pour créer un lieu de rencontre sur le modèle de ce qui a été fait sur la place des Tapis. Faire appliquer le code de la route sur le Boulevard de la Croix-Rousse notamment vis à vis du stationnement dangereux sur la chaussée les jours de marché (5j./7). Généraliser et faire appliquer la limitation de vitesse à 30 kmh sur l'ensemble de l'arrondissement.

La zone 30 sera étendue et un soin particulier sera apporté aux rues où se situent les écoles : ainsi la place Picard sera piétonnisée comme le souhaitent les habitants.

Clairement, ce qui a été réalisé sur la petite place est un non-sens : nous travaillerons à un réaménagement tourné vers les humains en sortant la voiture de cet espace arboré. De même nous ferons appliquer la loi : les véhicules personnels garés sur les trottoirs du boulevard lors du marché seront verbalisés car il faut en finir avec la "tolérance" pratiquée aujourd'hui par la Mairie d'arrondissement à leur égard.

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la ville et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables

Les axes cyclables seront traités à égalité avec les axes voitures et de transports en commun : déneigement, nettoyage, reprise peinture (un budget entretien spécifique sera créé, différent du budget aménagement), etc.

Action n°6: je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement. Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite. Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville.

Il faudra en parallèle mener des actions de formation/information citoyenne (dans les écoles, pour les plus jeunes, mais aussi sur le site municipal et dans les publications de l'arrondissement) car trop d'usagers de la rue, non cyclistes, ignorent la fonction de ces dispositifs.

Action n°7: je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Faciliter et sécuriser les accès cyclables autour des établissements scolaires.

Action n°8 : je ne m'engage pas

Étendre la zone de stationnement payant à toute la ville de Lyon pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Nous supprimerons le stationnement voiture sur voirie sur un périmètre de 100m de chaque parking public en ouvrage de la ville. Ces espaces libérés seront dédiés à des aménagements d'espaces public et vélo.

Sur notre arrondissement, l'enjeu est notamment de se débarrasser des voitures tampons qui utilisent le 4e comme un parking.

Les arceaux vélos seront implantés en remplacement de places voitures (comme c'est déjà le cas aujourd'hui) => objectif 3000 arceaux par an soit environ 600 places voitures supprimées par an sur le Grand Lyon

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière. Concernant le premier arrondissement, 190 places vélo sont disponibles, pour 1011 places pour voitures et 167 places moto dans les 4 parkings de l'arrondissement. La suppression de 100 places de voitures permettrait d'y installer 1 000 places vélo. Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

Sur le 4e nous sommes favorables à l'installation de sas sécurisés sur le modèle des sas existant dans les gare, comme à St Paul.

Nous expérimenterons un parking sécurisé uniquement vélo Place Louis Chazettte (limite entre le 1er et 4ème arrondissement – en lien avec un escalier qui monte sur le plateau) afin de répondre à la demande des 70 vélos stationnant de jour et des 50 vélos stationnant de nuit. Expérimentation qui sera gérée par LPA.

Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie. Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélocargos dans le choix et le positionnement du matériel

Nous poserons 3 000 arceaux vélo par an sur l'ensemble de la Métropole (contre 1 000 arceaux posés actuellement par an) avec l'objectif d'atteindre 50 000 places vélo sur la voirie publique.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026:

- > Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel
- > Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.
- > Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (https://programme-alveole.com)

Les contrôles des instructions de permis au PLU-H seront renforcés sur le volet parking vélo (sur le plan qualitatif et quantitatif)

Les obligations de places pour les vélos cargos dans les immeubles privés seront intégrées dans le PLU-H. Le programme ALVEOL sera mis en avant auprès des bailleurs sociaux.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la métropole (https://programme-alveole.com)

Action n°13 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Nous lancerons une étude sur l'optimisation/ajustement des aires de livraison sur Lyon-Villeurbanne, aménagerons des aires de logistique avec les trois derniers kilomètres en vélos cargo en lien avec les parkings LPA et les parkings DSP et subventionnerons à 100% les artisans en cas de changement de leur véhicule pour un vélo cargo.

Action n°14 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

En complément du service Vélo'v, nous développerons la possibilité de louer des vélos spécifiques type vélo cargo (déménagement, achats volumineux, ballade en famille, etc.).

Action n°15 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

- > Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail
- > Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers
- > Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)
- > Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.
- > Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)

Notre objectif sera l'aménagement des bâtiments publics pour installer des ateliers de réparation/éducation au vélo :

- Les anciennes écuries du parc sergent Blandan (7ème/8ème)
- une petite partie de l'usine Fagor Brandt (7ème)
- Halle de l'ancien marché gare (2ème, projet ZAC 2 de la Confluence)

Action n°16 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

Action n°18 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Il s'agira de travailler avec les enseignants à l'existence réelle d'une sorte d'Attestation Scolaire de Circulation à pieds & à vélo, inspirée des ASSR 1 et 2 créée dans les programmes de collège de 2002.

Action n°19 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Sites potentiels

- une partie du site Fagor Brant dans le 7ème
- le Parking autocar qui n'est plus utilisé Parc de la Tête d'Or

Action n°20 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Oui sur le principe, mais pour ma part, bien que j'ai un vélo, je circule uniquement en TCL et à pieds, n'ayant jamais possédé de véhicule motorisé (comme tous les habitants de mon foyer) et habitant en haut de la colline ...

La plupart des co-listiers du 4e arrondissement circulent en TC mais il y aura besoin de développer les TC (trajets et horaires) sur les parties du plateau les plus mal desservies (côté Ypres par exemple) et de penser des transports réellement adaptés pour les personnes à mobilité réduite, pour lesquelles les TCL ne sont pas toujours adaptés.

Action n°21: je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Nous mènerons la réflexion avec les autres villes du Grand Lyon sur un groupement de commande pour l'achat d'une flotte de vélo cargo conséquente et sur la mutualisation de cette flotte entre services des différentes villes.

Action n°22 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et, de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

Action n°23 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Nous instaureront 3 journées sans voitures, en mai, juin et septembre.

Action n°24 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Au delà de la question des stationnement vélos, les trottoirs doivent permettre aux piétons, aux fauteuils roulants et aux familles avec poussettes de circuler aisément et sans danger.

La priorité sera donnée à la verbalisation des infractions voitures (non-respect des passages piétons, stationnent dangereux, gênant sur trottoir et aménagement cyclable, etc.).

L'achat d'un véhicule LAPI pour la verbalisation du stationnent dangereux, gênant et interdit sera fait (possibilité d'achat et d'utilisation groupé avec Villeurbanne) et une brigade spécialisée dans la délinquance routière sera mise en place (étudier la possibilité de le faire à l'échelle Grand Lyon).

Action n°25 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

ce travail devra être mené par la Ville mais aussi par la Métropole, en lien avec la Région.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la·le candidat·e